



**DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENNAIS
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2025**

Délégués en exercice : 22**Délégués Excusés : 7****Délégués absents : 1****Délégués présents : 14****dont Pouvoirs : 5****Votants : 19****Date convocation : 04 SEPTEMBRE 2025****Secrétaire de Séance : Monique DUVIGNAU**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois de septembre, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 04 septembre 2025.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ pouvoir d'Anaïs FROUSTEY) - Paul CARRERE (+ pouvoir de Claude LABORDE) – Isabelle CANTEGREIL (+ pouvoir de Yannick VILLATORO - Daniel BIREMONT (+ Pouvoir de Daniel BIREMONT) – Rose-Marie ABRAHAM (+ pouvoir de Nathalie MOMEN) - Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU - Martine GASTON - Michel DOURTHE - Didier PLANCKE - Jean-Luc DUBROCA — Nicole DUCOUT – Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Anaïs FROUSTEY a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Claude LABORDE a donné pouvoir à Paul CARRERE

Yannick VILLATORO a donné pouvoir à Isabelle CANTEGREIL

Christelle GUILHEMSAN a donné pouvoir à Daniel BIREMON

Nathalie MOMEN a donné pouvoir à Rose-Marie ABRAHAM

Absent excusé : Marc GAILLARD - Nathalie MOMEN - - Frédéric PRADERE – Anaïs FROUSTEY – Claude LABORDE – Yannick VILLATORO – Christelle GUILHEMSAN

Absent : Luc SCOGNAMIGLIO

N 118/2025**Objet : Prestation La brigade à Roulettes**



N 118/2025

Objet : Prestation La brigade à Roulettes

Dans le cadre de notre programme d'animations sur le thème « En 2025, ça va bouger » et du Festival du Jeu, le Ludobus propose une soirée Roller Disco le mardi 21 octobre de 18h à 22h à Lesperon.

À la suite du succès de cette animation l'an dernier à Arengosse, nous réitérons cette proposition sur une autre commune du territoire.

La Communauté de Communes du Pays Morcenais prendra en charge le coût de l'intervention pour un montant de 1 504 € ainsi que la restauration des intervenants.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire à l'unanimité

DECIDE d'engager l'opération telle que proposée.

DIT que le montant de la prestation totale s'élève à 1 504 €.

AUTORISE M. le Président à signer le contrat de cession et tout document permettant l'exécution de cette délibération

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Le secrétaire de séance

Monique DUVIGNAU

Morcenx-la-Nouvelle le 10 septembre 2025

le Président

Jérôme BAYLAC-DOMENGET



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>



DEVIS N° 395

LA BRIGADE A ROULETTES École de skate

319 Route de Monséguir
40700 Hagetmau
Tel : 07.50.86.50.27
E-mail : labrigade40@gmail.com

Date du devis: 16 mai 2025
échéance de validité : /

A
Communauté de commune du Pays
Morcenais, Service Ludobus
16 Place Léo Bouyssou
40110 Morcenx-la-Nouvelle

RÉSUMÉ DE L'INTERVENTION

Roller Disco à Lesperon 18h-22h

Nombre de jours : 1

Nombre de moniteur : 2 avec DJ

Dates des activités : 21 octobre 2025

Kilomètres aller/retour : 130 km

DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ	TOTAL DE LA LIGNE
LOCATION DE MATÉRIEL	FORFAIT	1	300€
Lots offerts sur piste	200	1	200€
Speaker animation, DJ	FORFAIT	1	400€
Location sonorisation et lumière	FORFAIT	1	500€
DÉPLACEMENT SUR SITE (aller/retour) Camion	0.80€/km Tarif URSSAF	130 km	104€
TOTAL			1 504€

L'association n'est pas assujettie à la T.V.A

Devis établi par : Monsieur GACHARD Maxime

Pour accepter ce devis, merci d'apposer votre signature précédée de la mention « Bon pour accord »

Bon pour accord
M. GACHARD Maxime
Président de la Communauté
de Communes du Pays Morcenais

Nous vous remercions de votre confiance.

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901

N°siret : 81765867700023

www.labrigadearoulettes.fr